

**R 350 – 24.04**

**Résolution du Conseil municipal de Vernier**

relative à l'objet suivant :

**VOLS DE NUIT, ÇA SUFFIT ! APPLIQUONS ENFIN LE MODÈLE ZURICHOIS**

le Conseil municipal, par 19 OUI, 8 NON et 5 abstentions,

**déclare :**

- S'opposer à l'augmentation des nuisances nocturnes de l'aéroport de Genève et demander au contraire une réduction de ces nuisances.

Pour cela, il demande au Conseil administratif de bien vouloir transmettre au Conseil d'État et au Conseil d'administration de l'aéroport cette résolution en demandant que soient prises les mesures suivantes :

- Prévoir dans la convention d'objectifs entre l'aéroport et l'État de Genève des objectifs avec des indicateurs chiffrés sur la réduction des nuisances pour les populations les plus touchées par ces dernières ;
- Prévoir un barème plus incitatif, d'une part, en incluant la tranche de 6 à 7 heures, fortement utilisée à Genève et actuellement non taxée, dans la taxation pour les décollages et les atterrissages et, d'autre part, en renforçant la progressivité dissuasive pour les atterrissages nocturnes après 21 heures, comme cela se fait à Zurich ;
- Modifier les taxes pour rendre plus dissuasifs les mouvements de nuit (21 à 7 heures) selon la pratique zurichoise et augmenter la différenciation entre les classes IV et V.

